

Luxembourg - Budget 2008

Réduction du droit d'apport

10 octobre 2007

Le Luxembourg est un des derniers Etats de l'Union Européenne à percevoir un droit d'apport sur les rassemblements de capitaux dans les sociétés. Ce droit de 1% est dénoncé depuis des années par les acteurs économiques comme constituant un frein au développement des sociétés, que ce soit en termes de capitalisation des structures existantes ou de choix de Luxembourg comme juridiction d'accueil en Europe. En proposant de réduire le taux du droit d'apport à 0,5%, le gouvernement luxembourgeois fait un geste dans la bonne direction, sans toutefois répondre aux attentes de la place.

Un droit sous pression européenne

Le droit d'apport est un impôt qui fait l'objet d'un processus d'harmonisation au niveau européen. Actuellement, 7 Etats membres seulement prélèvent encore un droit d'apport. Dans le contexte du positionnement de l'Union européenne comme économie compétitive et dynamique, la Commission européenne a proposé une suppression progressive du droit d'apport. Selon la proposition de directive présentée le 4 décembre 2006, le droit d'apport serait limité à 0,5% à partir du 1^{er} janvier 2008 et il devrait être supprimé dans tous les Etats membres au 1^{er} janvier 2010.

Une réduction anticipée

A travers le projet de budget déposé le 10 octobre 2007, le gouvernement luxembourgeois marque son soutien à la proposition européenne. Alors que les commentaires gouvernementaux reprennent le calendrier européen et annoncent la suppression du droit d'apport luxembourgeois à horizon 2010, le texte du projet lui-même se contente toutefois de prévoir une réduction du taux applicable à 0,5% à partir du 1^{er} janvier 2008.

Contacts

L'équipe Tax de PricewaterhouseCoopers de Luxembourg se met à votre disposition pour toute demande d'information supplémentaire :

René Beltjens

Associé
+352 49 48 48-3202

rene.beltjens@lu.pwc.com

Valéry Civilio

Associé
+352 49 48 48-3170

valery.civilio@lu.pwc.com

Fabienne Aps-Moquet

Directrice
+352 49 48 48-5765

fabienne.moquet@lu.pwc.com

PricewaterhouseCoopers

400, route d'Esch, B.P. 1443
L-1014 Luxembourg
Téléphone +352 49 48 48-1
Facsimile +352 49 48 48-2900

PricewaterhouseCoopers cannot be held liable for mistakes, omissions, or for possible results obtained further to the use of this document, which is issued for information purposes only. No reader should act on or refrain from acting on the basis of any matter contained in this publication without considering and, if necessary, taking appropriate advice upon their own particular circumstances.

© 2007 PricewaterhouseCoopers. All rights reserved. PricewaterhouseCoopers refers to the network of member firms of PricewaterhouseCoopers International Limited, each of which is a separate and independent legal entity.